

**COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 357
VENDREDI 06 MARS 2020 à 19h00
au Centre Administratif à BASSEMBERG**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc **RIEBEL**, Président,
Assisté des Vice - Présidents :
Mme Nicole **ZEHNER**
MM. Roland **MANGIN**, André **FRANTZ**, Serge **JANUS**, Bernard **SCHMITT**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Chantal **SCHMITT**, Yvette **WALSPURGER**, Christiane **DUTTER**.
MM. Dominique **HERRMANN**, Fabien **DOLLE**, Emmanuel **ESCHRICH**, Charles **FAHRLAENDER**, André **REBOUL**, Raphaël **CHRISTOPHE**, Bernard **WOLFF**, Rémy **SPIES**, Jean-Marie **SCHWEITZER**, Roland **RENGERT**, Rémy **BAUER**, Jean-Philippe **HOLWEG**, Alain **MEYER**, Christian **HEIM**, Francis **ADRIAN**, Claude **GARRE**, Jean-Georges **HIRSCHFELL**, Raymond **SCHWEITZER**, Rémy **ANTOINE GRANDJEAN**.

Suppléants : MM. Jérôme **MAIER**, Francis **LEHRY**, Marc **NISS**.

ETAIENT EXCUSES :

M. le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,
M. Antoine **HERTH**, Député,
M. Jean-Pierre **PIELA** donne procuration à M. Charles **FAHRLAENDER**,
M. Daniel **ANCEL** donne procuration à Mme Yvette **WALSPURGER**,
M. Loïc **GUYADER** donne procuration à Roland **RENGERT**,
M. Laurent **HERBST**,
M. Gérard **CHAMLEY** donne procuration à Jean-Marc **RIEBEL**,
Mme Frédérique **MOZZICCONACCI**.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mme Nicole **DESCHAMPS**, Comptable du Trésor,
Mme Christine **ZEMB**, responsable du Pôle Fonctionnel,
M. Thierry **FROEHLICHER**, responsable du Pôle Aménagement du Territoire.
La Presse : M. Vivien **MONTAG**.

Le Président Jean-Marc **RIEBEL** ouvre la séance en remerciant les personnes qui se sont déplacées pour cette réunion, fait part des excusés et des procurations.

En préambule, Jean-Marc **RIEBEL** propose de respecter une minute de silence pour la récente disparition de Monsieur Raymond **WIRTH**, ancien Maire de la Commune de SAINT-MARTIN, Délégué de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé depuis 2014.

I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 356

Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 356 du 12 Décembre 2019.

II – COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

1.) Commission VIE SOCIALE du 16 Décembre 2019

Présenté par Nicole ZEHNER

A – DEMANDE DE SUBVENTION M.J.C CENTRE SOCIAL

Nicole **ZEHNER** présente la demande de subvention pour la partie fonctionnement des sections et animations M.J.C qui reste identique à celle de 2019 et se décompose comme suit :

Fonctionnement général de la M.J.C	41 000 €
Ecole de Musique	31 000 €
Animation culturelle : Cinéma	9 500 €
Animation culturelle : spectacle vivant	12 500 €
TOTAL	94.000 €

Sont ensuite évoqués les services Enfance-Jeunesse confiés à la M.J.C.

Nicole **ZEHNER** précise que ces services fonctionnent depuis longtemps et ont atteint une certaine stabilité.

- La crèche a une capacité de 70 places, avec une moyenne de 58 places par jour.
- Le lieu d'accueil parents/enfants connaît à nouveau une fréquentation stable depuis que les permanences ont été déplacées en matinée.
- Les accueils périscolaires sont désormais déployés sur 6 sites avec l'ouverture des deux nouveaux sites de Saint-Maurice et Neuve-Eglise en 2019.
- Le périscolaire familial est en forte diminution puisque 2 assistantes maternelles de ce service ont rejoint le collectif. Il n'en reste plus que deux, 1 à Villé et 1 à Steige.
- Le Relais Assistante Maternelle (RAM) a une nouvelle animatrice depuis cette année.
- Le budget de l'espace ados est également en diminution par rapport à l'année dernière puisque le remplacement d'une animatrice y était prévu. Il fonctionne aujourd'hui avec 2 animateurs permanents et un alternant depuis fin Avril. Le budget comprend également 40 % du poste du coordinateur jeunesse.

GESTION DES SERVICES CONFIES A LA MJC

MAISON DE L'ENFANT : Petite enfance

Multi-accueil collectif "La Souris Verte"	154.788 €
Accueil familial "La Pirouette"	238.196 €
Lieu d'accueil Enfants - Parents "Chemin Faisant"	18.200 €

MAISON DE L'ENFANT : Accueils Collectifs de Mineurs 3/11ans

Site de Villé (périscolaire)	73.468 €
Site de Thanvillé (périscolaire et Alsh)	102.945 €
Site de Fouchy (périscolaire et Alsh)	156.211 €
Site de Dieffenbach-Au-Val (périscolaire)	55.007 €
Site de Saint-Maurice (périscolaire)	71.701 €
Site de Neuve-Eglise (Périscolaire)	85.140 €

MAISON DE L'ENFANT : Périscolaire familial 56.144 €

MAISON DE L'ENFANT : Coordinatrice Enfance 74.917 €

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 15.093 €

ESPACE ADOS (11/17 ans) 85.000 €
Dont coordinateur jeunesse

TOTAL 1.186.810 €

Sur proposition de la Commission VIE SOCIALE, le Conseil Communautaire propose d'attribuer une subvention de 1.186.810 € à la M.J.C au titre du fonctionnement des Services qui lui sont confiés et 94.000 € pour le fonctionnement des sections et animations soit un montant de 1.280.810 € à inscrire au B.P 2020.

C – POINT FINANCIER

Nicole **ZEHNER** évoque ensuite les réalisations 2019 et les prévisions 2020 pour le budget social.

a) Association TREMPLINS

L'Association TREMPLINS, Association intermédiaire d'insertion sociale et professionnelle, met à disposition des entreprises, des particuliers, des Associations, des Collectivités, du personnel pour des travaux de nettoyage, repassage, espaces verts, bricolage, manutention, déménagement et autres. L'Association a réalisé 1 499 H dans la Vallée de Villé en 2018 dont 571 pour des particuliers, 218 pour des entreprises et 710 pour des Collectivités. Elle compte 20 clients et 16 salariés sur notre secteur. Elle a du mal à recruter des salariés dans le domaine des services à la personne.

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
2.100 €	2.100 €	2.100 €

b) MISSION LOCALE

La Mission Locale assure une permanence hebdomadaire dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé. Au premier semestre 2019, 46 jeunes ont été accueillis dont 9 pour un premier accueil. La participation est de 0.85 €/habitant.

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
9.409 €	9.409 €	9.530 €

c) CROIX ROUGE

La Croix Rouge aide les familles pour le paiement de factures d'électricité, de gaz, de fioul et loyer dans le cadre du Conseil de Solidarité, elle fournit également des bons alimentaires aux plus démunis.

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
2.200 €	2.200 €	2.200 €

d) GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement)

Il s'agit d'une cotisation annuelle de 100 €.

e) FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
600 €	600 €	600 €

f) RASED (Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté) / CLIS

Il s'agit de frais de fonctionnement (internet, téléphone, électricité et frais de ménage).

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
1500 €	798,63 €	1 500 €

g) PAEJ : POINT D'ACCUEIL ET D'ECOUTE JEUNES

Le PAEJ est basé à la M.J.C. Une psychologue est mise à disposition 10 H par semaine.

Sont accueillis en individuel principalement des jeunes scolarisés et des familles.

Au premier semestre 2019, 26 Jeunes ont été rencontrés : 11 filles et 15 garçons, 21 ont moins de 15 ans, 2 ont entre 15 et 18 ans et 3 ont plus de 18 ans. 115 entretiens jeunes et 24 entretiens parents ont été réalisés.

Les thématiques abordées lors des rencontres avec les jeunes :

- Problématiques familiales : instabilité des parents, séparations conjugales, tiraillement des enfants lors des séparations.
- Parents ayant une pathologie mentale, parent alcoolique.
- Harcèlement, violences agies ou subies.
- Mutilation.
- Deuil dans l'entourage.
- Difficultés sociales et financières (chômage des familles).
- Placement de jeunes par ASE.

Les thématiques abordées lors des rencontres avec les familles :

- Difficultés à marquer les limites.
- Difficultés conjugales, divorces, violence, deuil.

La difficulté pour les professionnels est de trouver des solutions adaptées et complémentaires, orientations spécialisées sur le Territoire, travailler en complémentarité.

Pour 2020, l'objectif est de délocaliser une partie des heures du PAEJ (3 ou 4h) pour mettre en place une antenne au sein du Collège afin d'être au plus près des jeunes en situation de mal être.

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
12.000 €	11.450 €	12.000 €

h) EHPAD

Prise en charge de la socio-esthétique et des animations à l'EHPAD de Villé.

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
Socio esthétique : 3000 €	3000 €	3000 €
Animation : 1800 €	1800 €	1800 €

i) TELEALARME SENIORS

La participation de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé est de 20 € par dossier : 15 installations ont été réalisées en 2019.

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
500 €	300 €	500 €

j) GUIDE DES AIDES EN FAVEUR DES SENIORS

Ce guide avait été réalisé en 2017 mais comme il en reste encore en stock il n'est pas nécessaire de prévoir une réimpression pour l'instant.

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
500 €	0 €	0 €

k) TRANSPORT SOLIDAIRE

Ce service a été mis en place en 2018 grâce à une équipe de 10 bénévoles pour assurer le transport des personnes souhaitant se rendre à Sélestat pour des rendez-vous médicaux.

La Communauté de Communes de la Vallée de Villé prend en charge les frais téléphoniques.

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
500 €	158,89 €	300 €

Francis **ADRIAN** tient à féliciter et à remercier les bénévoles pour le travail accompli.

l) EPICERIE SOCIALE L'ASPERULE

L'Epicerie Sociale est installée dans la Maison des Services Publics à Villé. Elle sollicite la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour une subvention de fonctionnement sur la base d'un Euro par habitant et pour la participation aux frais de fonctionnement.

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
11.069 €	11.069 €	11.069 €

Subvention pour participation aux frais de fonctionnement.

Prévisions 2019	Réalisations 2019	Prévisions 2020
1.000 €	0 €	1.000 €

Nicole **ZEHNER** indique que 326.224 € ont été enregistrés en recettes en 2019 dont 164.224 € au titre du remboursement de la M.J.C pour l'année 2018 et 162.000 € de subvention CAF.

Christiane **DUTTER** souhaite, pour une meilleure efficacité du soutien aux familles en difficultés, une coordination renforcée des actions entre l'Aspérule et la Croix Rouge.

La Commission VIE SOCIALE propose d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

ASS. TREMPLINS	2.100,00
MISSION LOCALE	9.530,00
CROIX ROUGE	2.200,00
GESCOD (cotisation annuelle)	100,00
Fonds Solidarité pour le Logement (FSL)	600,00
RASED – CLIS	1500,00

PAEJ (Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes)	12.000,00
EHPAD / MAISON DE RETRAITE	
Socio-esthéticienne	3.000,00
Animations	800,00
TELEALARME SENIORS	500,00
TRANSPORT SOLIDAIRE	300,00
EPICERIE SOCIALE ASPERULE	11.069,00
Participation fonctionnement Aspérule	1.000,00
TOTAL	44 699 €

Sur proposition de la Commission VIE SOCIALE, le Conseil Communautaire propose d'inscrire la somme de 44.699 € au B.P 2020 pour l'attribution de subventions.

2.) Commission BATIMENTS-ACCESSIBILITE HANDICAP-MATERIEL du 09 Janvier 2020

Présenté par Bernard SCHMITT

1.) BUDGET : propositions d'investissements 2020 pour les divers bâtiments

CENTRE NAUTIQUE AQUAVALLEES

Désignation des investissements	2020 TTC
Surpresseur banc massant *	1 250,00
Améliorations animations	2000,00
* Si nécessaire	Total
	3 250,00

M.J.C Le VIVARIUM / Centre d'Hébergement / Maison de l'Enfant

Désignation des investissements	2020 TTC
M.J.C : porte sortie à côté comptoir caisse	2 600,00
Total	2 600,00

SKATE PARK

Désignation des investissements	2020 TTC
Amélioration ½ pyramide	6 100,00
Total	6 100,00

ATELIER INTERCOMMUNAL

Désignation des investissements	2020 TTC
Extracteur fumées (soudures/fumées atelier mécanique)	10 000,00
Total	10 000,00

MAISON DU VAL DE VILLE

Désignation des investissements	2020 TTC
Rénovation toiture extension	9 500,00
Total	9 500,00

SITE ANCIEN SUPER U (parking / hangar / Maison Choisel Meuse)

Désignation des investissements	2020 TTC
Chaudière à ventouse + modification réseau chauffage (si nécessaire)	15 000,00
Total	15 000,00

ACCESSIBILITE HANDICAP DIVERS BATIMENTS

Désignation des investissements	2020 TTC
Travaux sur divers : bâtiments / accès parkings / tapis Centre Administratif	13 800,00
Total	13 800,00

TOTAL GLOBAL 2020	60 250,00
--------------------------	------------------

Après examen par la Commission BATIMENTS-ACCESSIBILITE HANDICAP-MATERIEL et après réajustements dans le cadre de la préparation budgétaire, il est proposé à la Commission des FINANCES de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé de valider ces orientations budgétaires 2020.

Le Conseil Communautaire prend acte.

Pour les travaux complémentaires et l'aménagement des locaux des Associations, le Président informe l'Assemblée qu'un dossier de subvention va être déposé au Conseil Départemental du Bas-Rhin qui s'est engagé également à soutenir ce projet de Maison des Services et de Dynamisation du Territoire.

3.) Commission TOURISME-PATRIMOINE du 14 Janvier 2020

Présenté par Francis ADRIAN

1) Réalisations touristiques 2019 :

Budget 2019	Prévisionnel 2019	Réalisations 2019	Report 2020
Frais de personnels	121 000,00 €	121 000,00 €	
Budget fonctionnement OT	16 880,00 €	16 508,80 €	
Loyers et énergie	8 600,00 €	8228,80 €	
Assurances	1 700,00 €	1 700,00 €	
Cotisations	2 300,00 €	2 300,00 €	
Licences & hébergements	4 280,00 €	4280,00 €	
Investissements - Achats	18 800,00 €	14 554,80 €	
Impression	16 000,00 €	16 000,00 €	
Animations	15 000,00 €	15 000,00 €	
Promotion	23 100,00 €	23 100,00 €	
Actions prestataires	1 800,00 €	1 800,00 €	
Participation Champ du Feu	4 000,00 €	4 000,00 €	
Report panneau Thanvillé	1 200,00 €	1 260,00 €	
Report parcours orientation	0.00 €	0.00 €	2 000,00€
Report petits matériels	0.00 €	0.00 €	500,00€
Total	217 780,00€	213 223,60€	

Il reste à réaliser le parcours d'orientation et l'achat de petit matériel pour un montant global de 2 500,00 €.

Sur proposition de la Commission TOURISME-PATRIMOINE, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les réalisations touristiques pour un montant de 213 233,60 € réalisés sur les 217 780,00 € prévus.

2) Orientations budgétaires 2020 :

Intitulé	Prévisions 2020
Frais de personnels	116 000,00 €
Budget fonctionnement OT	20 700,00 €
Investissements - Achats	7 000,00 €
Impression	16 000,00 €
Animations	15 000,00 €
Promotion	23 100,00 €
Actions prestataires	1 800,00 €
Participation Champ du Feu	4 000,00 €
Report parcours orientation	2 000,00 €
Report petits matériels	500,00 €
Total	206 100,00 €

Sur proposition de la Commission, TOURISME-PATRIMOINE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- *décide d'inscrire la somme de 206 100.00 € au B.P 2020*
- *autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.*

2) Patrimoine

Les réalisations pour le Patrimoine s'élèvent en dépenses à 18.865,10 € sur 22.500,00 € prévus.

En recettes, on enregistre 1 149,80 € pour la vente de 13 livres sur les Milieux Naturels et 20 livres sur l'émigration.

Au niveau des stocks, il reste 353 livres sur les Milieux Naturels et 386 livres sur l'émigration.

DEPENSES	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Propositions 2020
CHARGES FONCTIONNEMENT MVV	19 000,00 €	17 591,25 €	19 000,00 €
CHARGES FONCTIONNEMENT MAISON DU MINEUR	1 100,00 €	873,85 €	800,00 €
SUB. SHVV	400,00 €	400,00 €	400,00 €
SUB. FOUILLES AU FRANKENBOURG	500,00 €	- €	500,00 €
REPLACEMENT Panneaux Chemin Patrimoine	1 500,00 €	- €	1 800,00 €
TOTAL	22 500,00 €	18 865,10 €	22 500,00 €
RECETTES	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Propositions 2020
Ventes Livres Milieux Naturels	14 027,00 €	445,00 €	13 582,00 €
Vente livres Emigration	12 223,58 €	704,80 €	11 518,78 €
TOTAL	26 250,58 €	1 149,80 €	25 100,78 €

Sur proposition de la Commission TOURISME-PATRIMOINE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- *valide les réalisations 2019 pour un montant de 18 865.10 € en dépenses et 1 149.80 € en recettes.*
- *décide d'inscrire la somme de 22.500 € en dépenses et 25.100,78 € en recettes au B.P 2020.*

Pour les ventes de livre, Alain **MEYER** informe l'Assemblée que la Société d'Histoire du Val de Villé va tenir un stand sur le Marché du Terroir pour écluser ses annuaires. Il propose que sur ce stand soient également mis en vente des livres en stock à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

4.) Commission COMMUNICATION du 23 Janvier 2020

Présenté par André REBOUL

4.1 Budget

André REBOUL indique que les réalisations pour 2019 s'élèvent à 11 436,90€ sur les 14.550,00 € prévus.

Il propose l'inscription d'un montant de 13.050,00 € au budget 2020 comprenant :

- L'adhésion Azur FM suivant la convention approuvée le 01 Janvier 2008.
- La parution de 4 Comcom'Infos.
- Le maintien du budget Publi TV.
- L'achat de goodies et d'objets publicitaires.
- La réinscription des éléments non réalisés (Le panneau du Centre Sportif).

OPERATIONS	PREVISION S 2019	REALISATION S 2019	PREVISIONS 2020 TTC
Adhésion Azur FM	2 300,00 €	2 211,60 €	2 300,00 €
ComCom'Info	7 500,00 €	6 328,80 €	7 500,00 €
Publi-TV	2 000,00 €	1 728,00 €	2 000,00 €
1 Panneau en alu centre sportif	250,00 €	0,00 €	250,00 €
Goodies objets publicitaires	2 000,00 €	1 168,50 €	1 000,00 €
Matériel de prise de vue	500,00 €	0,00 €	
Total TTC	14 550,00 €	11 436,90 €	13 050,00 €

Pour 2020, la Commission COMMUNICATION propose l'inscription d'une somme de 13.050,00 € au B.P 2020.

Sur proposition de la Commission COMMUNICATION, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire la somme de 13 050,00 € au B.P 2020.

4.2 Préparation du ComCom infos N°39 Mars 2020.

Le prochain numéro du Comcom'Info paraîtra en Mars et comportera 4 pages + 2 pages "manifestations".

La Commission COMMUNICATION propose de l'articuler comme suit :

PAGE	SUJET	REDACTEURS	NBRE DE MOTS
Page 1	Edito	J.M. RIEBEL	100 mots
	Citiz : réseau d'autopartage	S. JANUS	200 mots + Illustration
Page 2 et 3	Lauréats du trophée de l'accueil de la CCI	A. JEHL	150 mots + 1 photo
	Accueil de proximité à l'Espace France Services	C. ZEMB + DGFIP	150 mots + 1 photo
	Espace Info énergie	T. FROEHLICHER	150 mots + 1 photo / illustration
	Action intercommunale avec les écoles et le groupe rock Wheepers Circus	A. MEYER	300 mots + 2 photos
Page 4	Atelier aidants /aidés à la Médiathèque	N.ZEHNER	100 mots + 1 photo
	4 Ateliers : moins de polluants plus de santé	N.ZEHNER	100 mots + 1 photo
	Zéro déchets : convention SMICTOM/CDC	N.ZEHNER	100 mots + 1 illustration
En bref	Annonce de l'ouverture de la Maison des Aînés à Sélestat	N.ZEHNER	100 mots
En bref	Vestiaire solidaire	N.ZEHNER	100 mots

- L'échéancier est le suivant :

- Remise des articles (dernier délai le 10 Février 2020).
- Livraison dans les Communes : semaine 10 (6 Mars).
- Distribution : semaine 11 (9 Mars).

Le Conseil Communautaire prend acte de cette parution.

4.3 Etude sur le site marchand de la Vallée de Villé

Pour rappel : André **REBOUL** a été sollicité par la Directrice de l'Office de Tourisme pour la mise en place d'une plateforme de réservation mutualisée pour les animations et activités de l'Office de Tourisme ainsi que celles du Centre Nautique Aquavallées. La Commission COMMUNICATION est favorable à une telle plateforme mais vu l'aspect économique de celle-ci et étant donné que les coûts de sa mise en œuvre seront imputés

sur le budget ECONOMIE - Industrie - Commerce – Artisanat, elle décide de transférer ce dossier à la Commission ECONOMIE - Industrie - Commerce – Artisanat.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette décision.

4.4 Etude sur l'appli mobile communication Vallée de Villé

La Commission COMMUNICATION a décidé ne pas donner suite à l'étude d'une telle application.

Sur proposition de la Commission COMMUNICATION, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, de ne pas donner de suite à cette étude.

4.5 Partenariat avec donnons.org

Pour rappel, une Entreprise a sollicité la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour un partenariat gratuit. Le dispositif proposé permet de mettre en relation des personnes qui veulent donner des objets gratuitement. Le SMICTOM a été contacté pour connaître sa position afin d'éviter un conflit avec ses mesures et son partenariat avec EMMAUS.

À la suite de la réponse du SMICTOM, indiquant que ce dispositif faisait doublon avec le partenariat qu'il a avec EMMAUS, la Commission COMMUNICATION propose de ne pas donner suite à cette sollicitation.

Sur proposition de la Commission COMMUNICATION, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite au partenariat avec Donnons.org.

5.) Commissions Réunies AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT et TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES du 27 Janvier 2020

Présenté par Serge Janus et André FRANTZ

A.) Transport – Circulations Douces

a.) Parking-relais vélo

Dans le cadre des appels à projets mobilités, en collaboration avec le PETR Sélestat – Alsace Centrale, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé a candidaté au dispositif ALVEOLE, qui accompagne la création jusqu'à 30 000 emplacements de stationnements vélos au niveau national.

Les membres des Commissions Réunies TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT, consultés sur la quantité de places par site, le modèle et les options, ainsi que les modalités de création des plateformes, après en avoir débattu, ont retenu :

- Le choix du modèle ALTAO cocoon, avec les options fermeture à clé et rail de guidage, déchargé et posé par la Société ALTINOVA.
- La mise en œuvre d'une première série de 12 places :
 - 4 places sur le site de Villé -gare,
 - 4 places au terminus bus ligne 510 au parking M.J.C,
 - 4 places au giratoire de Triembach-Au-Val.
- Le principe de définir avec les Communes les modalités de réalisation de la plateforme support,
- D'inscrire une somme de 31 500 € TTC au Budget Prévisionnel TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES 2020 et de solliciter les subventions correspondantes à la hauteur de 60%.

Les Commissions Réunions TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT ont également décidé de débattre de la gestion de ces équipements et des modalités de fonctionnement pour les usagers, lors d'une prochaine réunion de Commission.

Sur proposition des membres des Commissions Réunies TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'approuver le choix du modèle ALTAO Cocoon avec les options fermeture à clé et rail de guidage, déchargé et posé par la Sté ALTINOVA,***
- ***d'approuver la localisation d'une première série de 12 places répartis dans la Vallée de Villé :***
 - ***4 places sur les sites de la gare de Villé,***
 - ***4 au terminus bus 510 au parking M.J.C,***
 - ***4 places au giratoire de Triembach-Au-Val,***
- ***d'approuver le principe de définir avec les Communes les modalités de réalisation de la plateforme support,***
- ***d'inscrire la somme actualisée au Budget Prévisionnel TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES 2020 et de solliciter les subventions correspondantes,***
- ***d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.***

b.) Budget prévisionnel 2020

Fonctionnement

INTITULE DE L'OPERATION	PREVISIONS 2020		
	DEPENSES	RECETTES	à charge CCVV
TAXI'VAL	18 000,00	6 000,00	12 000,00
Factures Transporteur	18 000,00		
Subvention Région		6 000,00	
RABATTEMENT ESAT	1 600,00	800,00	800,00
Factures Transporteur	1 600,00		
Subvention Région		800,00	
TRANSPORT DES ELEVES DE ST MARTIN ET BASSEMBERG au collège	4 000,00	2 000,00	2 000,00
Factures Région	4 000,00		
Remboursement commune de St Martin		1 500,00	
Remboursement commune de Bassemburg		500,00	
PISTES CYCLABLES	2 100,00	0,00	2 100,00
entretien (coupes)	2 100,00		
SIGNALISATION	1 350,00	0,00	1 350,00
place auto-partage	850,00		
borne de recharge	500,00		
TOTAL	27 050,00	8 800,00	18 250,00
		27 050,00	

Investissement

INTITULE DE L'OPERATION	PREVISIONS 2020		
	DEPENSES	RECETTES	à charge CCVV
pistes cyclables : acquisitions terrains + travaux	50 000,00	0,00	50 000,00
parkings vélos sécurisés	31 500,00	18 900,00	12 600,00
TOTAL	81 500,00	18 900,00	62 600,00
		81 500,00	

Les membres des Commissions Réunies TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT ont validé, à l'unanimité, ces orientations budgétaires et ont proposé à la Commission des FINANCES de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé leur inscription au Budget 2020.

Le Conseil Communautaire prend acte.

B.) Agriculture/Environnement

a.) Agriculture – Bilan financier 2019 et prévisions budgétaires 2020

Agriculture: Budget de Fonctionnement : Charges (en €)

Intitulé	Voté en 2019	Réalisations 2019	Propositions 2020
Livre foncier et carto	400,00	0,00	400,00
Soutien aux actions paysagères (Frais enquête AFP)	1500,00	390,08	1500,00
Participation Animateur APFM	15000,00	13431,42	15000,00
Fête de la Montagne 2019	6000,00	1852,23	200,00
Concours Prairies Fleuries	0,00	0,00	2000,00
Formation Typologie Prairie	2500,00	0,00	0,00
Salon Pep's & Zen	4000,00	4411,62	4000,00
Outils de communication	1000,00	0,00	1000,00
TOTAL	30400,00	20085,35	24100,00

Agriculture : Budget de Fonctionnement : Produits (en €)

Intitulé	Voté en 2019	Réalisations 2019	Propositions 2020
CdC Budget Général	30400,00	20085,35	24100,00
TOTAL	30400,00	20085,35	24100,00

Pas de Budget d'Investissement pour l'Agriculture

Après discussion, les membres des Commissions Réunies TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT proposent à la Commission des FINANCES de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé de valider les orientations budgétaires 2020 pour l'Agriculture.

Le Conseil Communautaire prend acte.

b.) Environnement – Bilan financier 2019 et prévisions budgétaires 2020

Environnement : Budget de Fonctionnement : Charges (en €)

Intitulé	Voté en 2019	Réalisations 2019	Propositions 2020
Sensibilisation à l' Environnement	20000,00	20000,00	20000,00
Chantier d'Insertion SAVA	20000,00	6075,00	20000,00
Giessen * GEMAPI	40000,00	0,00	40000,00
Abonnement Freshmile	1500,00	771,12	1000,00
Suivi Scientifique Mesures compensatoires EHPAD	20000,00	0,00	20000,00
Animations Natura 2000	13000,00	12670,00	10000,00
Abonnement suivi consommation Electricité	0,00	1227,45	0,00
Interventions diverses	2500,00	115,20	2500,00
TOTAL	117000,00	40858,77	113500,00

Environnement : Budget de Fonctionnement : Produits (en €)

Intitulé	Voté en 2019	Réalisations 2019	Propositions 2020
Rbst Frais SAVA: *Super U	0,00	0,00	0,00
*SDEA	3000,00	750,00	6000,00
Recharges sur borne électrique	0,00	3,42	100,00
Rbst mesures compensatoires EHPAD	20000,00	0,00	20000,00
Rbst animations Natura 2000 (DDT/CCVB)	13000,00	0,00	23000,00
CdC Budget Général	81000,00	40105,35	64400,00
TOTAL	117000,00	40858,77	113500,00

Environnement : Budget d'Investissement : Charges (en €)

Intitulé	Voté en 2019	Réalisations 2019	Propositions 2020
Acquisition Terrain (Bord. Giessen)	20000,00	924,00	20000,00
Carport point de recharge + photovoltaïque sup.	24000,00	0,00	24000,00
Pose de mouchards sur compteurs électriques	10000,00	0,00	0,00
Etude autoconsommation photovoltaïque	0,00	0,00	15000,00
TOTAL	54000,00	924,00	59000,00

Environnement : Budget d'Investissement : Produits (en €)

Intitulé	Voté en 2019	Réalisations 2019	Propositions 2020
Subvention Conseil Départemental * Tx communes	0,00	0,00	0,00
Subvention Agence de l'Eau *Acquisition Terrain	16000,00	0,00	16000,00
Subvention Climaxion + Advenir (carport)	12000,00	0,00	12000,00
Subvention Mouchards	5000,00	0,00	0,00
Sub Région étude autoconsommation	0,00	0,00	7000,00
CdC Budget Général +FCTVA	21000,00	924,00	24000,00
TOTAL	54000,00	924,00	59000,00

Sur proposition de Serge **JANUS** les membres des Commissions Réunies TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT valident également le principe de répondre à l'appel à projet de l'ADEME, dès sa parution, sur l'aide aux Communes en matière d'ingénierie publique.

Cet appel à projet se caractérise de la façon suivante :

- 50% sur des actions liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables
- 50% sur d'autres actions en faveur de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique

Après discussion, les membres des Commissions Réunies TRANSPORTS-CIRCULATIONS DOUCES et AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT proposent à la Commission des FINANCES de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé de valider les orientations budgétaires 2020 pour l'Environnement.

Le Conseil Communautaire prend acte.

6.) Commission ECONOMIE – Industrie-Commerce-Artisanat du 04 Février 2020

Présenté par Roland MANGIN

a) Réalisations 2019

	Prévisionnel	Réaliser	Report 2020
ACI	30 000 €	0€	30 000 €
Fablab	78 500 €	17 997.34 €	60 502.66€
Travaux Zone	15 000 €	0.00€	15 000€
Shop staging	2 500€	0€	2 500 €
Etude Coworking	7 500€	0€	0 €
Animation Economique	15 000€	0 €	5000€
Etude tourisme / entreprise	5 000€	0 €	
Total	153 500 €	17 997.34 €	113 002.66 €

Sur proposition de la Commission ECONOMIE – Industrie-Commerce-Artisanat, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les réalisations pour un montant de 17 997.34€ sur les 153 500 € prévus.

b) Dossier Alsace Centrale Initiative

Mme Laetitia **RAUGEL**, animatrice de l'Association Initiative Alsace Centrale a présenté le dossier de Mr Joseph **CARLESSO** pour la reprise du Garage GUTH à Saint-Maurice. Il a obtenu un prêt d'honneur de 10 000 € de la part d'Alsace Centrale Initiative.

La Commission ECONOMIE – Industrie-Commerce-Artisanat propose, dans le cadre de la convention avec Alsace Centrale Initiative, de bonifier le prêt d'honneur à hauteur de 5 000 €.

Sur proposition de la Commission ECONOMIE -Industrie-Commerce-Artisanat, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **approuve le dispositif,**
- **décide d'inscrire la somme de 5 000 € au B.P 2020,**
- **autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.**

c) Projets / budgets 2020 :

	Prévisionnel dépenses	Prévisionnel Recettes
Extension Z I Villé	600 000 €	600 000 €
ZAIM	100 000 €	375 000 €
Travaux voirie ZI Villé	10 000 €	
P O Artisans	6 000 €	
Un outil pérenne pour dynamiser	15 000 €	
Poursuite Bourg centre	3 000 €	
Reprises entreprises	5 000 €	
Report 2019	113 002.66 €	
Total	852 002.66 €	975 000 €

Sur proposition de la Commission ECONOMIE – Industrie-Commerce-Artisanat, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **décide d'inscrire la somme de 852 002 .66 € au B.P 2020,**
- **autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

III – PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

1.) Modification de l'Intérêt Communautaire

Par délibération du 11 Juillet 2019, le Conseil Communautaire a décidé le transfert au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Sélestat -Alsace Centrale de la compétence relative à l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), en vue de l'élaboration de ce plan à l'échelle du Territoire couvert par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Sélestat et sa Région.

Or par courrier du 30 Décembre 2019, la Préfecture du Bas-Rhin, nous précise que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, qui compte moins de 20.000 habitants, ne détient pas la compétence relative à l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) dans ses compétences.

Par contre, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé dispose dans ses compétences optionnelles de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » dans laquelle l'Intérêt Communautaire relatif à l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) peut être précisé.

Il est donc proposé de préciser l'Intérêt Communautaire dans les compétences optionnelles de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé de la façon suivante :

Rédaction actuelle :

1) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

*** Environnement**

- Mise en œuvre d'une politique environnementale liée aux préconisations de l'étude paysagère pour la partie environnement.
- Mise en œuvre d'une politique visant à promouvoir les initiatives liées aux énergies renouvelables sur le territoire communautaire.
- Mise en œuvre d'une politique de sensibilisation, de promotion, de communication, d'animation et d'éducation visant à valoriser l'environnement de la Vallée de Villé.
- Mise en œuvre et gestion de chantiers d'insertions liés à l'environnement.
- Réalisation de circuits thématiques.

Nouvelle rédaction :

1) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

*** Environnement**

- Mise en œuvre d'une politique environnementale liée aux préconisations de l'étude paysagère pour la partie environnement.
- Mise en œuvre d'une politique visant à promouvoir les initiatives liées aux énergies renouvelables sur le territoire communautaire.
- Mise en œuvre d'une politique de sensibilisation, de promotion, de communication, d'animation et d'éducation visant à valoriser l'environnement de la Vallée de Villé.
- Mise en œuvre et gestion de chantiers d'insertions liés à l'environnement.
- Réalisation de circuits thématiques
- ***Elaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)***

Les autres compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé restent inchangées.

VU la loi N°2015-991 du 07 Août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) ;

VU l'article L1321-1, L1321-2 et L5214-16 point II alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1992 portant création de la Communauté de Communes du Canton de Villé ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 2015 portant modification de la dénomination et de l'adresse de la Communauté de Communes du Canton de Villé en Communauté de Communes de la Vallée de Villé -1 Rue Principale 67220 BASSEMBERG ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2016 portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, par 32 VOIX POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **de définir d'Intérêt Communautaire « l'Elaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) » par ajout au chapitre 1 « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » dans les compétences optionnelles de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.**

2.) Transfert de la compétence «Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET)

À l'Automne 2017, les Conseils Communautaires des quatre Communautés membres du PETR SELESTAT - ALSACE CENTRALE ont adopté des délibérations tendant à ce que, en application des dispositions de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, le PETR soit, en tant qu'Etablissement Public en charge d'un SCoT, chargé d'élaborer d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) unique à l'échelle de l'ensemble du Territoire du PETR, couvrant d'une part les deux Communautés de SELESTAT et du RIED DE MARCKOLSHEIM à qui la Loi impose l'élaboration d'un PCAET, et d'autre part les deux Communautés du VAL D'ARGENT et de la VALLEE DE VILLE qui peuvent élaborer un PCAET sans y être contraintes par la Loi.

Par une délibération du 19 Décembre 2017, le Comité Syndical du PETR a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial à l'échelle du PETR pour le compte des quatre Communautés de Communes membres qui avaient décidé de confier cette mission au PETR.

Le diagnostic préalable a été dressé et a fait l'objet d'échanges avec les quatre Communautés concernées. La phase d'établissement du programme d'actions est désormais engagée, en étroite collaboration avec les Communautés.

En vue de l'adoption du PCAET de SELESTAT - ALSACE CENTRALE dans les prochains mois, il est nécessaire, pour respecter les dispositions de l'article L. 226-1 du code de l'environnement, que les quatre Communautés « transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale ». C'est l'objet de la présente délibération, qui permettra aux préfets du BAS-RHIN et du HAUT-RHIN de modifier les statuts du PETR en conséquence.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu les explications présentées par le Président

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 229-26,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Octobre 2017,

Vu la délibération du Comité Syndical du PETR SELESTAT - ALSACE CENTRALE n° 2017-III-03 en date du 19 Décembre 2017 relative à l'élaboration d'un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET),

Après en avoir délibéré et par 32 Voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

Décide le transfert au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) SELESTAT - ALSACE CENTRALE de sa compétence relative à l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en vue de l'élaboration de ce plan à l'échelle du territoire couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de SELESTAT ET SA REGION.

Demande aux préfets du BAS-RHIN et du HAUT-RHIN que les statuts du PETR SELESTAT - ALSACE CENTRALE soient modifiés pour y ajouter cette compétence.

IV – ZONES D'ACTIVITES

1.) Vente de terrains ZAIM

Lors de l'élaboration du PLU intercommunal une surface de 1,023 ha de la Zone d'Activité Intercommunale de Maisonsgoutte (ZAIM) a été reclassée en zone UE pour permettre l'implantation de la future école et du périscolaire de Breitenbach, Maisonsgoutte et Saint-Martin.

Dans ce cadre, le SIVU du Honcourt, structure porteuse de ce projet, a sollicité la Communauté de Communes de la Vallée de Villé par courriel du 31 Décembre 2019 pour acquérir 49,32 ares de terrain.

Afin de répondre favorablement à cette demande, il est proposé de céder cette surface au prix de 2 500,00 €/are soit un total de 123.300,00 €.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de vendre au SIVU du Honcourt, 49,32 ares au prix de 2 500,00 €/are soit un montant total de 123.300,00 €,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

2.) Acquisition de terrains – Extension Z.I.

Suite à l'approbation du PLUi et de la modification du périmètre d'extension de la Zone d'Activité Intercommunale à l'Est de la RD897, tous les propriétaires concernés ont été consultés par courrier début Février 2020.

Plusieurs d'entre eux ont fait part de leur intérêt de vendre leurs terrains à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ou d'échanger leurs parcelles.

a.) Vente WACH Richard

Par accord du 20 Février 2020, Monsieur **WACH** Richard domicilié 11 Rue de la Chapelle 67220 NEUVE- EGLISE est disposé à vendre son terrain aux caractéristiques ci-dessous à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Neuve – Eglise	3	97	9,41

Pour cette parcelle le prix de vente est fixé à 80 €/are

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'acquérir la parcelle cadastrée à Neuve-Eglise section 3 N°97 d'une surface de 9,41 ares et appartenant à Monsieur WACH Richard domicilié 11 Rue de la Chapelle 67220 NEUVE- EGLISE au prix de 752,80 €,***
- ***d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,***
- ***d'autoriser le Président à faire établir les actes administratifs correspondants et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

b.) Vente BIEHLER Jean-Pierre

Par accord du 19 Février 2020, Monsieur **BIEHLER** Jean-Pierre domicilié 20 Rue des Prés 67220 TRIEMBACH-AU-VAL est disposé à vendre son terrain aux caractéristiques ci-dessous à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Neuve – Eglise	3	95	12,07

Pour cette parcelle le prix de vente est fixé à 80 €/are

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'acquérir la parcelle cadastrée à Neuve-Eglise section 3 N°95 d'une surface de 12,07 ares et appartenant à Monsieur BIEHLER Jean-Pierre domicilié 20 Rue des Prés 67220 TRIEMBACH-AU-VAL au prix de 965,60 €,***
- ***d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,***
- ***d'autoriser le Président à faire établir les actes administratifs correspondants et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

c.) Vente Indivision PAULUS

Par accord du 02 Mars 2020, Monsieur **PAULUS** Marcel domicilié 9 Rue Saint-Gilles 67220 TRIEMBACH-AU-VAL, Monsieur **PAULUS** Gérard domicilié 4 Rue des Jardins 67220 VILLÉ (nu-proprétaires) et Madame **PAULUS** Georgette domiciliée 9 Rue Saint-Gilles 67220 TRIEMBACH-AU-VAL (usufruitière) sont disposés à vendre leurs terrains aux caractéristiques ci-dessous à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Neuve – Eglise	3	96	13,99

Pour cette parcelle le prix de vente est fixé à 80 €/are

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Neuve – Eglise	3	88	21,52
Neuve – Eglise	3	89	6,28

Pour ces parcelles, situées en dehors du périmètre d'extension de la Zone d'Activité Intercommunale mais qui sont intéressantes pour la Collectivité pour des échanges de terrains, le prix de vente est fixé à 40 €/are.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'acquérir les parcelles cadastrées à Neuve-Eglise section 3 N°96, 88 et 89 d'une surface totale de 41,79 ares et appartenant à Monsieur PAULUS Marcel domicilié 9 Rue Saint-Gilles 67220 TRIEMBACH-AU-VAL, à Monsieur PAULUS Gérard domicilié 4 Rue des Jardins 67220 VILLÉ (nu-proprétaires) et à Madame PAULUS Georgette domiciliée 9 Rue Saint-Gilles 67220 TRIEMBACH-AU-VAL (usufruitière) au prix de 2231,20 €,***
- ***d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,***
- ***d'autoriser le Président à faire établir les actes administratifs correspondants et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

d.) Vente PETER Serge et CORSETTI Céline

Par accord du 2 Mars 2020, Monsieur **PETER** Serge domicilié 17 Rue des Romains 67600 BALDENHEIM, et Madame **CORSETTI** Céline domiciliée 4 Rue du Général Leclerc 67880 INNENHEIM sont disposés à vendre leur terrain aux caractéristiques ci-dessous à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
TRIEMBACH-AU-VAL	8	211	15,63

Pour cette parcelle, située en dehors du périmètre d'extension de la Zone d'Activité Intercommunale mais qui est intéressante pour la Collectivité pour des échanges de terrains, le prix de vente est fixé à 40 €/are.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'acquérir la parcelle cadastrée à Triembach-Au-Val section 8 N°211 d'une surface de 15,63 ares et appartenant à Monsieur PETER Serge domicilié 17 Rue des Romains 67600 BALDENHEIM, et à Madame CORSETTI Céline domiciliée 4 Rue du Général Leclerc 67880 INNENHEIM au prix de 625,20 €,**
- **d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,**
- **d'autoriser le Président à faire établir les actes administratifs correspondants et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

3.) Indemnités pour perte de récolte

Sur le périmètre d'extension de la Zone d'Activité Intercommunale à l'Est de la RD897 ainsi que sur le périmètre prévu pour l'implantation future d'un poste Source ENEDIS, Monsieur PETER Serge, agriculteur à BALDENHEIM exploite 2,2994 ha en colza.

Un accord a été trouvé avec cet exploitant pour qu'il délaisse ces parcelles au 1^{er} Avril 2020 contre une indemnité de perte de récolte négociée sur la base des barèmes d'indemnisations de la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

L'indemnité retenue est de 1 300 €/ha.

De plus, Monsieur PETER exploite également 4 autres parcelles en colza qui jouxtent la Zone d'Activité pour une surface de 0,5606 ha qu'il est prêt également à délaisser sur la base du même barème d'indemnisation.

Toutes ces surfaces sont déjà acquises ou sont en cours de négociation auprès des propriétaires pour acquisition ou échange.

A l'issue de ces tractations foncières, les surfaces non utilisées pour des Implantations Industrielles seront mises à disposition des exploitants locaux, notamment Mathilde HEBERLÉ et Benoît BURRUS, les plus impactés par l'extension de la Zone d'Activité, et pour lesquels la Communauté de Communes de la Vallée de Villé s'est engagée à compenser les surfaces agricoles perdues.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de verser une indemnité de perte de récolte de 3 718,00 € à Monsieur PETER Serge de BALDENHEIM correspondant 2,86 ha à 1 300,00 €/ha,**
- **de valider de principe d'affectation des terrains non utilisés par des Implantations Industrielles aux agriculteurs touchés par l'extension de la Zone d'Activité,**
- **d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

V – FINANCES (Commission des Finances du 17 Février et 02 Mars 2020)

1°) – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Monsieur MANGIN commente les Comptes Administratifs 2019 qui présentent les résultats suivants :

a) SERVICES GENERAUX

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5.257.753,21	6.400.510,88
Résultat de fonctionnement		+ 1.142.757,67
Section d'investissement	2.836.633,13	1.602.427,70
Résultat d'investissement	- 1.234.205,43	
Résultat global	- 91.447,76	

b) IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	19.670,88	210.256,60
Résultat de fonctionnement		+ 190.585,72
Section d'investissement	41.262,54	77.958,80
Résultat d'investissement		+ 36.696,26
Résultat global		+ 227.281,98

c) ZAIM

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.708 ,36	1.708 ,36
Résultat de fonctionnement	0.00	0.00
Section d'investissement	493.320,79	0.05
Résultat d'investissement	- 493.320,74	
Résultat global	- 493.320,74	

d) ORDURES MENAGERES

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.773.924,23	1.829.801,35
Résultat de fonctionnement		+ 55.877,12
Section d'investissement	0.00	7.593,06
Résultat d'investissement		+ 7.593,06
Résultat global		+ 63.470,18

Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire par :

31 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Décide d'approuver les Comptes Administratifs de 2019 (Hors la présence du Président Jean-Marc RIEBEL).

2°) – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Les chiffres présentés par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, étant strictement conformes aux comptes de la Trésorerie de Villé, la Commission des FINANCES propose au Conseil Communautaire d'approuver les Comptes de Gestion 2019, présentés par la Trésorerie de Villé.

Sur proposition de la Commission des Finances le Conseil Communautaire par :

32 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Décide d'approuver les Comptes de Gestion 2019 (Hors la présence de Mme DESCHAMPS Trésorière).

3°) – AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que les Comptes Administratifs font apparaître

a) **SERVICES GENERAUX**

Un excédent d'exploitation de	+ 1.142.757,67
Un déficit d'investissement de	- 1.234.205,43
Compte-tenu des dépenses et des recettes 2019 restant à réaliser,	
Dépenses	- 175.375,00
Recettes	981.229,00
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	428.351,43
Report de fonctionnement	714.406,24
Report d'investissement	- 1.234.205,43

b) **IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES**

Un excédent d'exploitation de	+ 190.585,72
Un excédent d'investissement de	+ 36.696,26
Compte-tenu des dépenses et des recettes 2019 restant à réaliser,	
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0,00
Report de fonctionnement	+ 190.585,72
Report d'investissement	+ 36.696,26

c) **ZAIM**

Un résultat d'exploitation de	0,00
Un déficit d'investissement de	- 493.320,74
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
Report de fonctionnement	0.00
Report d'investissement	- 493.320,74

d) ORDURES MENAGERES

Un excédent d'exploitation de	+ 55.877,12
Un excédent d'investissement de	+ 7.593,06
Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit	
C/1068	0.00
Report de fonctionnement	+ 55.877,12
Report d'investissement	+ 7.593,06

Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire par :

32 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Décide d'approuver l'affectation des résultats 2019 tel que présentée ci-dessus.

4°) ETAT DE LA DETTE AU 01.01.2020

Roland **MANGIN** présente l'état de la dette au 01.01.2020. Actuellement 4 prêts sont en cours (pour un capital restant dû de 1.143.571,- €) et seront remboursés entre 2021 et 2034.

La dette au 01.01.2020 par habitant est de 102,- € contre 112.48 € au 1^{er} Janvier 2019.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

5) LIGNE DE TRESORERIE

Un contrat de ligne de trésorerie a été souscrit pour la période du 04/10/2019 au 30/09/2020 pour un montant de 1.000.000,- €. A ce jour nous avons débloqué la totalité de l'enveloppe. Les intérêts payés du 06/11 au 31/12/2019 s'élèvent à 641,66 €.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

6°) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le Président Jean-Marc **RIEBEL** fait le bilan de l'année écoulée. Il indique que le Budget 2020 sera un budget de transition et de consolidation des investissements réalisés en 2019.

L'exercice 2019 a été marqué par

- Une augmentation du budget de fonctionnement de 3% essentiellement liée à la politique petite enfance.

- Une stabilité pour les autres compétences, voire une baisse pour le Centre Nautique AQUAVALLEES (-10%).
- Les dotations de l'Etat sont en légère baisse, le prélèvement FPIC augmente et la fiscalité marque une légère progression de 2%.
- L'endettement a été réduit et se situe à 102 euros par habitant.
- La capacité de désendettement est inférieure à 5 années.

Prospective 2020

Pour 2019, le Président propose de retenir les hypothèses suivantes :

- L'évolution des charges sera contenue à hauteur de 1%.
- La masse salariale devrait progresser de 1.5 %.
- Les participations, notamment de la M.J.C « Le Vivarium », dans le cadre des politiques petite enfance, seront stables.
- Les recettes de fonctionnement (location Centre Sportif) seront en légère baisse mais la fiscalité devrait progresser de l'ordre de 1,5% (bases).
- L'équilibre du budget sera assuré par un emprunt et la vente du terrain route d'Albé à Villé.

Les investissements 2020 Budget général

- Les restes à réaliser de l'ordre de 950 000 euros, dont l'Atelier Intercommunal, seront consolidés. Il s'agit essentiellement des travaux de l'atelier pour 580.000,- € et le versement à Campéoles pour 150.000,- €.
- Les travaux de bâtiments seront contenus à hauteur de 65.000,- €.
- La deuxième année de reversement à la Région pour le THD sera important (316.075,-) et va largement impacter le budget (...).

Suite aux explications du Président, le Conseil Communautaire prend acte de ces propositions.

B – BUDGETS PRIMITIFS

1°) – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Roland MANGIN présente en détail les propositions de dépenses et de recettes des différents services, ainsi que la vue d'ensemble qui se présente comme suit :

a) <u>SERVICES GENERAUX</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6.241.577,00	6.241.577,00
Section d'investissement	3.218.228,00	3.218.228,00
b) <u>IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	194.019,00	194.019,00
Résultat d'investissement	644.064,00	644.064,00
c) <u>ZAIM</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	727.121,00	727.121,00
Section d'investissement	625.421,00	625.421,00
d) <u>ORDURES MENAGERES</u>	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.306.477,00	1.306.477,00
Section d'investissement	7.593,06	7.593,06

Après avoir pris connaissance des différentes propositions et suite aux explications des Présidents Jean-Marc RIEBEL et Roland MANGIN, la Commission des FINANCES propose au Conseil Communautaire d'approuver l'ensemble des Budgets Primitifs 2020.

Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire par :

32 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Décide d'approuver les Budgets Primitifs 2020

2)° - CREATION D'UN NOUVEAU BUDGET EXTENSION Z.I

En vue de l'extension de la Zone Industrielle de Villé, Neuve-Eglise et Triembach-Au-Val, la Commission des FINANCES propose la création d'un nouveau budget concernant la Tranche 2.

Les différentes dépenses afférentes aux achats de terrains et travaux seront transférées sur ce nouveau budget le moment venu dans le cadre d'une gestion de lotissement industriel.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition.

3°) – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Président rappelle que l'ensemble des subventions débattues et proposées par les différentes Commissions, ont pu être inscrites dans les budgets correspondants.

La Commission des FINANCES, propose donc au Conseil Communautaire de valider l'ensemble des propositions émises.

En outre, la Commission des FINANCES propose l'inscription :

D'une subvention de

- 115.500,- € au titre des allocations pour l'évacuation des eaux pluviales (C/6284),
- 147.700,- € de subvention d'exploitation exceptionnelle au budget d'eau potable (C/67431),

Soit un total de 263.200,- € à verser au SDEA.

- 2.000,- € de subvention exceptionnelle à l'Association La Steigeoise au titre d'une participation à l'achat d'un véhicule.

- 2.500,- € de subvention exceptionnelle à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Villé pour l'achat de vestes et de caisses de rangement pour leur matériel. Le Président tient à remercier les encadrants des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour le travail accompli.

- 116.000,- € de subvention à l'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat du Val de Villé (OTCAVV), pour les frais de personnel (C/6574.)

- 73.800,- € de remboursement à l'OTCAVV concernant les frais de salons, promotions, d'impression de documents touristiques, ainsi que les animations économiques et touristiques. Les actions seront préfinancées par l'OT puis remboursées par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé sur présentation des justificatifs, une fois par trimestre (C/62878).

Emprunts : Il est également proposé au Conseil Communautaire de valider la réalisation d'un emprunt de 250.000,- € pour les travaux d'extension de l'Atelier Intercommunal, et d'inscrire un emprunt de 100.000,- € pour le financement du THD Tranche 2020.

Le Conseil Communautaire approuve ces propositions et autorise le Président à signer les contrats relatifs aux emprunts.

4°) – FISCALITE

La Commission des FINANCES, propose le maintien des taux de fiscalité selon la proposition qui avait été faite lors du Débat d'Orientations Budgétaires de la Commission des FINANCES qui a eu lieu le 17 Février 2020.

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'Habitation	11.57	11.57
Taxe Foncière Bâti	5.30	5.30
Taxe Foncière Non Bâti	46.54	46.54
Cotisations Foncières des Entreprises	21.40	21.40
Taux de réserve capitalisé (CFE)	0.33	0,29 + 0,15 = 0,44

La Commission des FINANCES propose au Conseil Communautaire d'approuver cette proposition ainsi que le taux de réserve capitalisé (CFE).

Le Conseil Communautaire par :

32 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Décide d'approuver le maintien des taux de fiscalité pour 2020 tels que précisé ci-dessus.

5°) – CENTRE NAUTIQUE

a – Tarifs Comitès d'Entreprises

Le Directeur du Centre Nautique AQUAVALLEES propose la mise en place de nouveaux tarifs destinés aux Comitès d'Entreprises selon détails ci-dessous :

OFFRES TARIFS CE		
AQUATIQUE		PROPOSITION
10 entrées 4 à 15 ans	27,00 €	10 cartes achetées par le CE la 11ème offerte
10 entrées adulte (à partir de 16 ans)	40,50 €	
Abonnement horaire 10 heures	26,00 €	
Abonnement horaire 20 heures	43,00 €	
APPRENTISSAGE		
10 séances collectives (45 min)	90,00 €	-10% sur présentation carte CE
5 séances collectives (45 min)	48,00 €	
BIEN-ÊTRE		
1 séance bien-être (sauna-hammam)	7,00 €	10 cartes achetées par le CE la 11ème offerte
10 séances bien-être (sauna-hammam)	63,00 €	
réservation 1 heure bien-être (sauna-hammam)	30,00 €	
1 séance bien-être IRCOS (sauna-hammam)	6,00 €	
AQUATIQUE + BIEN-ÊTRE		
1 entrée Aquatique + bien-être	9,00 €	-10% sur présentation carte CE
ACTIVITES AQUAGYM		
1 entrée activité aquagym	7,00 €	10 cartes achetées par le CE la 11ème offerte
10 entrées activités aquagym	63,00 €	
ACTIVITES AQUABIKE ET TRAMPOLINE		
1 séance (Aquabike, Aquajump)	11,00 €	10 cartes achetées par le CE la 11ème offerte
10 séances (Aquabike, Aquajump)	99,00 €	
ABONNEMENTS AQUATIQUE		
Abonnement trimestriel	60,00 €	-7,5% sur présentation carte CE
Abonnement annuel	180,00 €	-10% sur présentation carte CE
ABONNEMENT ACTIVITES		
abonnement trimestriel Activités Aquagym en illimité	85,00 €	-7,5% sur présentation carte CE
abonnement annuel Activités Aquagym en illimité	255,00 €	-10% sur présentation carte CE
ABONNEMENT AQUATIQUE + BIEN-ÊTRE		
abonnement Trimestriel Aquatique + bien-être (sauna-hammam)	80,00 €	-7,5% sur présentation carte CE
abonnement Annuel Aquatique + bien-être (sauna-hammam)	240,00 €	-10% sur présentation carte CE
ABONNEMENTS AQUATIQUE + ACTIVITES		
abonnement annuel piscine + aquagym en illimité	340,00 €	-10% sur présentation carte CE
abonnement mensuel piscine + aquagym en illimité	33,00 €	-5% sur présentation carte CE
ABONNEMENTS AQUATIQUE + ACTIVITES + AQUABIKE+BIEN-ÊTRE		
abonnement annuel aquatique + aquagym+ aquabike + bien-être	430,00 €	-10% sur présentation carte CE
abonnement mensuel aquatique + aquagym+ aquabike + bien-être	40,00 €	-5% sur présentation carte CE

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire décide d'approuver, à l'unanimité, cette proposition valable à compter du 09 Mars 2020.

6°) CONVENTION DRFIP/CDC – MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE

Le Président informe les membres de la Commission des FINANCES de la convention signée avec la DRFIP concernant la mise en place d'un nouveau réseau de proximité qui consiste à :

- renforcer le nombre de points de contacts où les usagers pourront effectuer leurs principales démarches administratives, se renseigner ou encore rencontrer un agent des finances publiques :

Accueil de proximité dans l'Espace France Service (La Poste) à Villé à compter du 12 Février 2020 (Mercredi des semaines impaires de 14H00 à 16H30).

A compter du mois d'Avril un point de paiement de proximité sera assuré par le buraliste de Villé.

A la même date un prestataire bancaire sera désigné pour la prise en charge des régies des Collectivités Locales.

A partir de 2021

- regrouper les tâches de gestion des comptes des Collectivités Locales dans les Services de Gestion Comptable (SGC) ; Les travaux actuellement réalisés par la Trésorerie de Villé, seront exécutés par le SGC de Sélestat ;

- implanter au sein des EPCI des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) cadres de la DGFIP, entièrement dédiés à la mission de Conseil aux Elus des Collectivités Locales.

Leur mission s'articulera autour de 3 grands axes :

- Une mission de conseil régulière (appui aux Collectivités, soutien méthodologique en amont des délibérations analyses financières...)

- Une mission de Conseil Thématique ciblée en fonction de l'actualité des réformes et de leurs enjeux pour ses interlocuteurs,

- Une mission de Conseil Personnalisée, en fonction des besoins des Collectivités.

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver cette convention.

VI – PERSONNEL

1°) Création de postes au Centre Nautique

Le Président Roland MANGIN propose

- de valider la création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet à compter du 18/02/2020 au 31/03/2020, 1^{er} échelon, indices Brut 350 Majoré 327 ;

- de valider la création d'un poste permanent d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 01.04.2020, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 1, indices Brut 350 Majoré 327.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984.

- la création d'un poste d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives BPJEPS contractuel à Temps Non Complet 20H/Semaine à compter du 09/03/2020 jusqu'au 08.04.2020, 6^{ème} échelon, indices Brut 431 Majoré 381.

- la création d'un poste d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives BNSSA contractuel à Temps Complet 35H/Semaine à compter du 01/04/2020 jusqu'au 15/04/2020 2^{ème} échelon, indices Brut 379 Majoré 349.

Sur proposition de la Commission des FINANCES le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, ces créations de postes.

2°) Revalorisation du salaire du Directeur du Centre Nautique AQUAVALLEES

Le Président propose de revaloriser le salaire du Directeur du Centre Nautique AQUAVALLEES :

- indice NM 758 au 01/04/2020 ;
- indice NM 801 au 01/09/2020.

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, cette revalorisation.

VII – CENTRE NAUTIQUE

1) DSP (Délégation de Service Public)

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé s'interroge sur les moyens d'optimiser le fonctionnement du Centre Nautique Aquavallées et par-delà le déficit annuel restant à sa charge.

Dans ce contexte, une procédure de Délégation de Service Public a été lancée afin d'obtenir une offre de la part des candidats et d'apprécier si le fonctionnement de l'équipement pouvait être économiquement et financièrement optimisé.

Après analyse des offres des 3 candidats autorisés à proposer un dossier :

- EQUALIA
- ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR – ESPACE RECREA
- VERT MARINE

Il en ressort, compte tenu des caractéristiques de l'équipement et du territoire, mais aussi de la contrainte importante de reprise du personnel que le coût à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé présenté par les candidats reste élevé, par rapport au coût actuel d'exploitation en régie directe constaté par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Le coût de la DSP est notamment dû aux frais de gestion (et de structure) des délégataires, mais aussi à la prise en compte du résultat (constituant sa rémunération) qu'ils entendent dégager de cette exploitation.

Au coût net annuel de la DSP, il convient d'ajouter le coût du contrat MGPE signé entre la Société ESServices Energétiques et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour obtenir le coût global annuel d'exploitation du Centre Nautique Aquavallées.

Avec un coût optimisé pour le candidat délégataire le mieux disant de 393 K€ en moyenne par an, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé constate que ce coût reste supérieur à celui constaté actuellement en gestion directe, à périmètre équivalent (à savoir en tenant compte d'une part des recettes complémentaires liées au contrat Campéole, et d'autre part de certaines charges d'administration générale qu'il faudrait répercuter analytiquement sur le Centre Nautique Aquavallées).

Dans ces conditions, compte tenu des résultats, le Président propose de ne pas donner suite à la présente procédure de DSP et de poursuivre l'exploitation du Centre Nautique Aquavallées en régie.

Sur proposition des membres de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de ne pas donner suite à la consultation lancée par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé pour l'exploitation du Centre Nautique Aquavallées dans le cadre d'une Délégation de Service Public,***
- ***de poursuivre l'exploitation du Centre Nautique Aquavallées en régie,***
- ***d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.***

2) Activité Bébés Nageurs

Dans le cadre de l'activité Bébés Nageurs, qui a lieu une fois par semaine, le Centre Nautique Aquavallées fait appel à une bénévole pour l'encadrement.

Le Président propose :

- la mise en place d'une convention, pour une prestation bénévole à raison d'une séance par semaine,
- autorise le Président à payer des frais de déplacement à l'encadrante sur présentation d'un décompte trimestriel, et selon le barème des frais de déplacement du personnel de la fonction publique en vigueur (à compter de septembre 2019).

Sur proposition de la Commission des FINANCES, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la mise en place de cette convention et autorise le Président à la signer.

VIII – DIVERS

3.) Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Bas-Rhin (SDAASP)

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Bas-Rhin a pour objectif de définir le programme d'actions destiné à pérenniser l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit d'accessibilité de services.

Le plan d'actions s'articule autour de six axes stratégiques :

- Coordonner et mutualiser l'offre de services.
- Faciliter l'accès de tous aux services.
- Conforter l'offre de santé.
- Adapter les territoires à l'avancée en âge de la population.
- Co-construire le parcours éducatif.
- Renforcer l'attractivité des territoires.

complété par des axes inter départementaux, communs avec le Haut-Rhin, qui sont déclinés en actions départementales, voire interdépartementales :

- Conforter le maillage de services et d'équipements.
- Lutter contre la fracture numérique.
- Développer des territoires connectés et attractifs.

La mise en œuvre des actions contenues dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le Représentant de l'Etat dans le Département, le Conseil Départemental, le Conseil Régional Grand Est, les Etablissements de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ainsi que les organismes publics et privés concernés.

Les parties à la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de ses compétences, les actions programmées.

La Vallée de Villé étant concernée par ce schéma, il est proposé de signer la convention relative au SDAASP.

Après les explications données par le Président, le Conseil Communautaire :

- ***prend acte du contenu du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Bas Rhin,***
- ***autorise le Président à signer la convention de mise en œuvre du SDAASP et tous les documents relatifs à cette affaire.***

Personne n'ayant plus de question à poser, le Président clôt la séance en remerciant toutes et tous, en associant les membres des Commissions, pour le travail qui a été accompli au bénéfice du Territoire pendant son mandat.



LE PRESIDENT
Maire de Saint-Maurice

Jean-Marc RIÉBEL

